



## **Projet de Guide d'Entretien avec les Mairies des communes limitrophes du SIAAP**

### **Principe de ce guide :**

La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a créé les outils nécessaires au maire pour la gestion d'un événement de sécurité civile avec l'institution, notamment, du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le but de ce guide est de permettre de faire une évaluation aussi objective que possible et d'aider à évaluer le positionnement de la commune dans sa démarche de prévention.

Afin de créer une « saine émulation » au sein de l'ensemble des communes concernées par un site industriel majeur, on pourra envisager un système de cotation des réponses apportées par chaque commune conduisant à la réalisation et à la présentation d'une synthèse commune.

### **Le questionnaire :**

#### **Les documents généraux**

La commune dispose-t-elle du Dossier Départemental des Risques Majeurs ?

La commune s'est-elle vue notifiée un Dossier Communal Synthétique ?

La commune a-t-elle réalisé son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?

Un service est-il chargé de centraliser tous ces documents ?

#### **Connaissance des phénomènes menaçant la collectivité**

La commune dispose-t-elle d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques ?

La commune dispose-t-elle de l'ensemble des plans départementaux de secours qui la concernent ?

La commune dispose-t-elle du porter-à-connaissance sur les risques industriels du SIAAP ?

### **Connaissance des enjeux exposés**

La commune est-elle en mesure de connaître la répartition de sa population par secteur (hameau, quartier) ?

La commune est-elle en mesure d'identifier ses Etablissements Recevant du Public (ERP) ?

La commune est-elle en mesure de croiser les informations sur les zones exposées à un aléa et les populations menacées ?

La commune est-elle en mesure d'identifier ses établissements les plus sensibles : écoles, maisons de retraite, établissements hospitaliers... ?

La commune est-elle capable d'évaluer l'impact des événements redoutés sur ses infrastructures (routes, eau potable, réseaux d'assainissement...) ?

La commune est-elle capable d'évaluer l'impact des événements redoutés sur les structures économiques (industries, commerces...) ?

La commune est-elle capable d'évaluer l'impact des événements redoutés sur son propre patrimoine ?

### **Evaluation de la connaissance sur le sujet PCS**

Le thème du PCS est-il connu des élus ?

Les services de l'Etat du département ont-ils apporté une information à la commune sur ce sujet ?

La commune a-t-elle envisagé volontairement de mettre en place un PCS ?

Un élu ou un agent est-il prévu pour suivre ce projet ?

La commune a-t-elle évalué un budget pour le faire ?

### **Moyens organisationnels de gestion d'événement**

Une astreinte "élu" est-elle prévue ?

Une astreinte "technique" est-elle prévue ?

Un annuaire des élus (et agents) est-il en place et maintenu à jour ?

Ces astreintes sont-elles communiquées régulièrement aux services de secours et à la préfecture ?

En cas d'événement, une répartition des rôles entre les personnes est-elle prévue ?

Un Poste de Commandement Communal est-il prévu en cas de sinistre ?

Le maire connaît-il ses missions de Directeur des Opérations de Secours ?

Existe-t-il un plan d'évacuation en cas de sinistre nécessitant cette mesure ?

### **Moyens matériels internes à la collectivité**

La commune dispose-t-elle de moyens logistiques propres (véhicules, matériel, groupes électrogènes...) ?

Si oui, un inventaire de ces moyens a-t-il été établi et maintenu à jour ?

La commune a-t-elle identifié les personnes compétentes pour les moyens matériels spécifiques (chauffeurs poids lourds par exemple) ?

Les moyens de relogement communaux ont-ils été identifiés (salles des fêtes, gymnases, foyer rural...) ?  
Leurs vulnérabilités éventuelles identifiées ?

Les moyens de ravitaillement ont-ils été identifiés (aliments de première nécessité, eau, lait pour enfants en bas âge...) ?

La commune dispose-t-elle de moyens de communication entre ses intervenants (radios portatives, téléphones) ?

### **Moyens techniques pouvant être mis à disposition de la commune**

La commune a-t-elle identifié les entreprises sises sur son territoire ?

La commune connaît-elle les moyens techniques présents dans ces entreprises ?

Une identification des autres ressources a-t-elle été faite (associations...) ?

La commune dispose-t-elle des coordonnées des personnes ressources pour mobiliser les moyens répertoriés (nom du chef d'entreprise, numéro de téléphone...) ?

La commune a-t-elle conventionné avec ces partenaires ?

La commune a-t-elle envisagé une aide des communes voisines ?

Si un établissement public intercommunal existe, la commune peut-elle envisager un soutien technique de sa part ?

### **Capacité actuelle de diffusion de l'alerte**

Existe-t-il un système d'alerte et d'information des populations ?

Existe-t-il des procédures spécifiques permettant à la commune d'être alertée rapidement ?

La population connaît-elle les moyens d'alerte ?

La population a-t-elle été informée des consignes à appliquer à l'audition de cette alerte ?

Les consignes diffusées ont-elles été adaptées aux risques présents sur la commune ?

### **Moyens actuels prévus pour alerter la population**

Téléphone

Sirène

Police municipale

Pompiers

Système d'appel en masse

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

Haut-parleurs

Porte-à-porte

### **Capacité de la commune à tirer les enseignements de la gestion d'un événement**

#### Suite à cet événement, êtes-vous capable d'évaluer

Le temps d'alerte de la population ?

Le temps d'intervention des secours ?

Le temps d'évacuation des sinistrés ou de mise à l'abri des personnes ?

Le temps de mise en place de la signalisation routière ?

Les difficultés rencontrées par la municipalité ?

Les difficultés rencontrées par les secours ?

Le volume des moyens mis en œuvre ?

Le rôle de la municipalité dans la gestion de l'événement de sécurité civile ?

Afin de tirer les enseignements de cet événement, a-t-on

Effectué l'inventaire des zones touchées par le phénomène ?

Elaboré la cartographie de ce phénomène ?

Dressé la liste exhaustive des voies de communication endommagées ou détruites ?

Dressé la liste des autres équipements importants endommagés ou détruits (station de pompage, transformateur électrique, répartiteur téléphonique...) ?

Récupéré des photographies de l'événement ?

Évalué l'efficacité de l'aide aux sinistrés ?

Mesuré la rapidité de rétablissement des réseaux prioritaires ?

Mesuré la rapidité de la remise en état (nettoyage, dégagement...) ?

Déterminé la capacité de la commune à évaluer l'ampleur du sinistre ?

Déterminé la capacité de la commune à aider les sinistrés dans leurs démarches administratives d'indemnisation (reconnaissance cat'nat ...) ?

Évalué l'impact financier pour la commune ?

Listé les aides touchées par la commune ?